

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h 30, le 11 septembre 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenu le 28 août 2003

Résolution n° E-2003-67

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 28 août 2003 avec le remplacement du cinquième alinéa de la résolution N° E-2003-59 par le suivant : D'obtenir les assurances que la CMQ et les municipalités en faisant partie auront accès à l'étude produite, qu'elles en auront copie et qu'elles pourront l'utiliser.

Adoptée à l'unanimité

Échéancier du budget 2004 et programme triennal

Résolution n° E-2003-68

De prendre acte de l'échéancier déposé par le secrétaire-trésorier concernant la préparation du budget 2004 et du programme triennal 2004-2005-2006 de la CMQ.

Référence : Mémoire du 8 septembre 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Résiliation du contrat de madame Angèle Boily

Résolution n° E-2003-69

De résilier l'entente de prêt de service entre la Ville de Québec, madame Angèle Boily et la Communauté métropolitaine de Québec concernant le prêt de service de madame Angèle Boily à la Communauté métropolitaine de Québec, le tout conformément à l'entente intervenue concernant le prêt de service à la CMQ et l'avis d'intention du 8 septembre 2003 de madame Angèle Boily.

D'aviser, en conséquence, la Ville de Québec des intentions de madame Boily de réintégrer le service municipal.

Référence : Mémoire du 9 septembre
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'une employée temporaire / Technicienne en recherche

Résolution n° E-2003-70

De mandater la Direction générale pour entreprendre un concours auprès des villes de Québec et de Lévis, des trois MRC faisant partie de la CMQ et ensuite à l'externe pour remplacer madame Angèle Boily, technicienne en recherche pour la Communauté métropolitaine de Québec, suite à la résiliation du contrat de prêt de service la concernant.

De procéder à l'engagement de madame Isabelle Tessier, sur une base temporaire, en attendant que le processus de recrutement pour remplacer madame Angèle Boily soit complété.

De fixer le salaire de madame Isabelle Tessier, sur une base annuelle, à [REDACTED] et de lui accorder un montant de 4 % de sa rémunération pour les vacances et de 6 % pour compenser les avantages sociaux dont elle ne bénéficie pas.

De fixer son horaire de travail à 35 heures/semaine suivant les règles applicables aux employés de la CMQ.

Référence : Mémoire du 5 septembre 2003
Certificat du
Trésorier : CT-433
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Services bancaires

Résolution n° E-2003-71

De poursuivre le lien d'affaires pour les services bancaires de la CMQ avec la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, à compter de l'année 2004, jusqu'au 31 décembre 2006, le tout sujet à la possibilité pour la CMQ de mettre fin au contrat en tout temps suivant un préavis de soixante jours.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à obtenir de la Caisse en cours de contrat toute amélioration ou ajustement de ses services en faveur de la Communauté métropolitaine de Québec.

De procéder à la résiliation du contrat suivant l'application du délai prévu de soixante jours pour lancer un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs advenant que les dépenses envisagées pour la CMQ atteignent 25 000 \$ ou par appel d'offres publiques advenant que ces mêmes dépenses envisagées s'approchent du montant de 100 000 \$.

Advenant une résiliation pour la raison mentionnée à l'alinéa précédent à l'intérieur de la période venant à échéance au 31 décembre 2006, d'autoriser l'invitation de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, avec au moins deux autres fournisseurs, advenant qu'un appel d'offres sur invitation soit entrepris.

Référence : Mémoire du 5 septembre 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Établissement des quotes-parts définitives 2003

Résolution n° E-2003-72

De rendre définitives les quotes-parts payables par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2003 telles qu'établies par la résolution E-2003-17, le tout en application du règlement 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ.

Référence : Mémoire du 3 septembre 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Plan d'action géomatique

Résolution n° E-2003-73

D'accepter le devis pour la définition d'un plan d'action de la géomatique pour la Communauté métropolitaine de Québec et l'appel d'offres effectué auprès des entreprises mentionnées en annexe 2 au mémoire du 5 septembre 2003 du coordonnateur à l'aménagement du territoire.

D'accepter le système d'évaluation et de pondération des offres et la grille concernant l'évaluation des offres qui ont été présentées.

D'endosser la formation du comité technique composé de monsieur Yves Bécotte de la Direction de l'infrastructure municipale et de la géomatique (ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir) de monsieur Bernard Lachance du Plan de géomatique du gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs) et de messieurs Bruno Labonté et Claude Hallé de la CMQ pour évaluer les offres et faire une recommandation sur la base des critères identifiés à la grille d'évaluation.

D'accorder le contrat pour la définition d'un plan d'action de la géomatique pour la Communauté métropolitaine de Québec à Tecresult inc au montant de 15 500 \$, le tout suivant le document de soumission et la recommandation du comité d'évaluation des offres.

De former un comité de suivi composé de représentants des villes de Québec, de Lévis et des trois MRC du territoire de la CMQ pour encadrer la démarche et faire le suivi du dossier.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 5 septembre 2003
Certificat du
Trésorier : CT-434
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Identification des milieux humides prioritaires au plan de la conservation sur le territoire de la CMQ

Résolution n° E-2003-74

D'adopter une résolution appuyant le projet « *Identification des milieux humides prioritaires au plan de la conservation sur le territoire de la CMQ* » de Canards Illimités inc.

De préciser dans cette résolution que la CMQ s'attend à ce que l'étude :

- identifie et localise, sous la forme de bases de données à référence spatiale, l'ensemble des milieux humides du territoire de la CMQ;
- caractérise, sous forme de bases de données à référence spatiale chacun des types de milieux humides identifiés (marais marécages, tourbières etc.)
- valide cette caractérisation sur au moins vingt sites à l'extérieur du territoire de la ville de Québec, ce dernier étant déjà pris en charge par la Ville de Québec;
- évalue l'importance de chacun des sites au plan de la conservation et apporte des recommandations aux municipalités concernées, lesquelles pourront, sur la base de celles-ci, identifier les milieux à préserver prioritairement ;
- permette de développer des outils et des mesures, notamment pour la CMQ et les municipalités tant au plan de la réglementation, que de l'aménagement du territoire pour préserver ces milieux ;
- permette d'identifier les menaces actuelles et potentielles à l'intégrité des milieux humides existants sur le territoire des constituantes de la CMQ.

De permettre, pour la réalisation du projet décrit, à l'équipe de Canards Illimités inc. d'utiliser les bases de données cartographiques et descriptives pertinentes acquises par la CMQ sous réserve des obligations applicables à la CMQ sur la détention et le prêt de ces données.

De prévoir l'engagement de l'équipe de chercheurs à respecter la confidentialité des renseignements confidentiels qui pourraient lui être transmis par la CMQ dans le cadre du projet.

D'obtenir les assurances que la CMQ et les municipalités en faisant partie auront accès à l'étude produite, qu'elles en auront copie et qu'elles pourront l'utiliser.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 8 septembre 2003
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-75

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 14 août au 8 septembre 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 425 040,46 \$, plus 12 656,93 \$ pour les salaires versés du 28 août au 4 septembre 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 8 septembre 2003
Certificat du
Trésorier : CT-435
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Listes des contrats

Résolution n° E-2003-76

De prendre acte des listes déposés par le secrétaire-trésorier des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que des contrats de plus de 2 000 \$ lorsque le total des contrats avec un même fournisseur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2003.

Référence : Listes (2) du 8 septembre 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

UMQ – Coordination des travaux du caucus des six grandes villes de l'UMQ

Résolution n° E-2003-77

D'autoriser le directeur général, monsieur Marc Rondeau, à collaborer à la coordination des travaux du caucus des six grandes villes de l'Union des municipalités du Québec.

Référence : Mémoire du 10 septembre 2003
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE